

Pour le Maire et par délégation,
Madame **Stéphanie MACZUHA**
Directrice Générale des Services

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2024

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 24 Qui ont pris part au vote : 21 QUORUM : 13</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 17 juin à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 06.06.2024 <u>Date d'affichage</u> 06.06.2024</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, DELEMER Bernard, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Mélanie DELANNOIS Audrey VERHAEGHE (arrivée à 19h02), Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p>ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Donato MIRAGLIA, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n°61/2024/LM/SM

Objet : Dates de fonctionnement des différents ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) et périodes de réservations des vacances scolaires 2024 - 2025

Rapport

Aussi, l'avis du Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire à valider les calendriers des différents accueils collectifs de mineurs pour l'année scolaire 2024 / 2025 ainsi que les périodes de réservations.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité pour la Ville de Marchiennes de proposer à l'assemblée délibérante de fixer comme suit :

TOUSSAINT 2024	Du 21 au 31 Octobre 2024 Fermeture le Vendredi 1^{er} Novembre	Du 29 Juillet au 29 Septembre 2024
----------------	--	------------------------------------

NOEL 2024	Du 30 Décembre au 03 Janvier 2025 Fermeture du 23 au 27 Décembre 2024	Envoyé en préfecture le 19/06/2024 Reçu en préfecture le 19/06/2024 Publié le 19 JUIN 2024 ID : 059-215903758-20240617-2024_SM_983-DE
HIVER 2025	Du 10 au 21 Février 2025	Du 04 Novembre 2024 pour le Maire et par délégation, Madame Stéphanie MACZUHA Directrice Générale des Services
PRINTEMPS 2025	Du 07 au 21 Avril 2025	Du 04 Novembre 2024 au 15 Mars 2025

De dire que pour les accueils collectifs intermédiaires, qu'il n'y aura pas de forfait semaine, les inscriptions se feront à la demi-journée ou journée pour les enfants de 02 à 12 ans révolus.

- Les dates des accueils collectifs de loisirs été 2025
- Pour le Service Enseignement Animation Jeunesse et le Point rencontres Jeunes, du Lundi 07 Juillet au Vendredi 1^{er} Août 2025, soit 3 forfaits 5 jours (Du 7 au 11 Juillet – du 21 au 25 Juillet – du 28 Juillet au 1^{er} Août) et 1 forfait 4 jours (Du 15 au 18 Juillet)
- De fixer les inscriptions au :
 - forfait journée complète pour les enfants de 02 à 11 ans révolus (ACM EAJ)
 - ou forfait demi-journée pour les moins de 06 ans (ACM EAJ uniquement l'après-midi)
 - Forfait journée complète ou demi-journée pour les ados de 11 à 17 ans révolus (ACM PRJ)

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à valider les dates de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs et les périodes de réservations pour la période 2024 / 2025.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ

